



Notaire me demande de payer mon loyer sur un compte office

Par Llia

Bonjour, mon propriétaire est décédé depuis plusieurs mois et je continue à verser mon loyer sur son compte.

Lorsque j'ai eu le contact du notaire qui s'occupe de sa succession je lui ai demandé si je faisais bien de continuer à payer mon loyer sur le compte du défunt. Je n'ai pas compris exactement sa réponse. Pourriez vous m'éclairer s'il vous plaît? Et me dire si c'est bien légal, j'ai peur de faire une erreur.

Je vous mets la partie du mail qui n'est pas claire pour moi.

"Vous pouvez effectivement verser votre loyer sur le compte de mon Office : Je demanderai à mes Services de vous adresser le RIB de l'Office."

Qu'est-ce qu'un compte d'un office? Je n'ai jamais entendue ce terme.

Merci pour vos futurs réponses. Bonne journée

Par CToad

Bonjour

L'office d'un notaire c'est sa « société ». Le notaire travaille dans son office car c'est un officier public. Il vous demande de déposer le loyer sur le compte qu'il a ouvert à titre professionnel.

Tout va bien, et tout est régulier

Cordialement

Ctoad

Par Llia

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par janus2

Bonjour,

Normalement, les comptes du défunt sont bloqués dès que la banque a connaissance du décès. Bien que théoriquement les virements de tiers sont encore enregistrés pendant un certain temps, ce n'est pas une bonne idée de continuer à verser le loyer ainsi.

Par Rambotte

En fait, vous allez verser le loyer sur un compte ouvert (une comptabilité ouverte) au nom de la succession dans l'étude du notaire.

Et à un moment, le notaire va demander à la banque de clôturer le compte (déjà bloqué) et les fonds disponibles seront virés sur ce compte ouvert au nom de la succession chez le notaire.